



Révolte

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 23 décembre 2007

Moi je n'ai aucun problème, mon établissement interdira la cigarette mais en aucun cas le narguile sera interdit. Et si quelqu'un a un problème qu'il vienne me voir Je reste ouvert et je fermerai pas comme tous les autres confrères Nous serons prêts à attaquer le décret pour la liberté de cette tradition. Mais où va-t-on bientôt on nous interdira de manger des biG mac sous prétexte que ça fait grossir aussi non ?

Réponse :

Le décret a déjà été attaqué, dans les délais légaux, par 5 ou 6 associations, mais le Conseil d'État l'a confirmé dans tous ses termes.

Vous êtes libre de persister dans l'illégalité qui caractérise votre établissement depuis sa création, mais il est improbable que le service des douanes vous en laisse longtemps la possibilité.

Les traditions étrangères qui nuisent à la santé publique ne peuvent, en aucun cas, permettre d'envisager une quelconque dérogation à leur égard ; la tradition de l'excision en est un parfait exemple.